

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Portail RSE, un outil numérique qui
accompagne les entreprises dans leur mise en
conformité avec la CSRD, lance son
intelligence artificielle !**

Paris, le 07/05/2025

N°449

La direction générale des entreprises (DGE) a développé, en lien avec l'incubateur d'Etat beta.gouv et la direction interministérielle du numérique (DINUM), un portail gratuit qui permet aux entreprises de connaître et de répondre à leurs obligations réglementaires en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le [Portail RSE](#) a ainsi été conçu comme un outil de pilotage pour accompagner les entreprises dans leur mise en conformité avec les réglementations RSE, dont la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Concrètement il permet aux entreprises de :

- **S'informer sur ses réglementations RSE applicables**, grâce à une simulation pour connaître 9 obligations RSE ;
- **Piloter ses déclarations**, en complétant directement ses déclarations sur le Portail ou sur les sites adéquats ;
- **Faciliter la mise en conformité avec ses réglementations RSE**, les déclarations des entreprises étant pré-remplies avec les données déjà disponibles au sein de l'administration, dans la logique du « dites-le nous une fois ».

Les prochains développements prévoient l'intégration des normes volontaires à destination des PME (VSME).

Dans un contexte où la collecte et l'analyse des données ESG deviennent des impératifs réglementaires, le portail a également développé une nouvelle fonctionnalité qui s'appuie sur l'intelligence artificielle pour permettre aux entreprises de réaliser une analyse d'écart, i.e. de comparer leur situation actuelle avec une situation cible conforme aux normes européennes. L'IA du Portail RSE est capable de scanner les documents ESG des entreprises pour extraire les informations publiques qualitatives pertinentes, facilitant ainsi leur mise en conformité avec les ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*).

Concrètement, l'IA va identifier et extraire des phrases spécifiques dans les documents RSE des entreprises qui répondent aux exigences des ESRS. Cela constitue un gain de temps substantiel et permettra d'accélérer la collecte d'informations, tout en évitant aux entreprises d'avoir à analyser manuellement des volumes de données considérables.

Contacts presse :

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Direction générale des entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr